



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BRANCHE FERROVIAIRE

L'UNSA-FERROVIAIRE SIGNE DEUX ACCORDS

L'UNSA-Ferroviaire, après avoir obtenu la réouverture des négociations sur les classifications et les rémunérations, a encore amélioré le précédent accord de janvier 2020 qui avait été marqué du sceau de l'opposition par trois syndicats.

En effet, l'UNSA-Ferroviaire obtient notamment **la prise en compte de l'ancienneté de branche** par palier de trois ans, et ce jusqu'à 30 ans, pour les salariés de tous les collèges. Ce nouvel accord viendra remplacer le décret, d'un niveau beaucoup plus faible, qui était venu pallier temporairement l'absence d'accord.

L'UNSA-Ferroviaire signe également l'accord de branche sur **le sac à dos social** des salariés qui seront transférés dans le cadre de perte de marché liée à l'ouverture à la concurrence dans le TER.

Mais surtout, la signature de l'UNSA-Ferroviaire permet de **graver dans le marbre les facilités de circulation (FC)** sur l'ensemble des trains, pour tous les salariés SNCF et ceux qui seraient transférés. L'accord permet également aux opérateurs ferroviaires privés de train en *open access* d'adhérer au système des facilités de circulation mis en place au niveau de la branche. **Les FC universelles deviennent donc une réalité.** C'était une revendication importante de l'UNSA-Ferroviaire et un marqueur fort de l'appartenance au secteur ferroviaire des salariés.



CONTACT



DIDIER MATHIS
Secrétaire général
06 19 46 12 30

L'UNSA-FERROVIAIRE SE FÉLICITE DES NOUVEAUX DROITS GARANTIS : DROITS AU LOGEMENT, ACCÈS À LA MÉDECINE DE SOINS SPÉCIALISÉE, COMPTE ÉPARGNE-TEMPS, DISPOSITIFS LIÉS À LA PÉNIBILITÉ, MESURES POUR LES EX-APPRENTIS SNCF ET LA MÉDAILLE D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER.

